

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

Notre-Dame-des-Bois

Scrutin du

2019	06	09
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Notre-Dame-des-Bois

Municipalité

par Michel Marceau, que :
Président d'élection

- le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller district # 2
- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2019	04	26
année	mois	jour

au

2019	05	10
année	mois	jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u>	à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
	<u>Judi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
	<u>Vendredi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>11 h 45</u>	De : <u>13h</u>	à : <u>16h</u>
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____

À NOTER – Le vendredi

2019	05	10
année	mois	jour

le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2019	06	09
année	mois	jour

**de 10 h
à 20 h**

2019	06	02
année	mois	jour

**de 12 h
à 20 h**

- renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
- les bulletins de vote seront expédiés le :
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

19	05	21
année	mois	jour

19	05	24
année	mois	jour

19	06	07
année	mois	jour

19	06	03
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Johanne Carrier

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Michel Marceau	Adjoint
Adresse 35, route de l'Église	Adresse
Notre-Dame-des-Bois	
819 888 2724 Ind. rég. Numéro de téléphone	 Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____

Notre-Dame-des-Bois

Municipalité



Président d'élection

, le

2019	04	26
année	mois	jour